

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

GRILLE DE CORRECTION : sujet : relations intergénérationnelles.

Cette épreuve, qui évalue des savoirs et des compétences du référentiel de formation, doit être corrigée en binôme.

Les éléments de corrigé proposés ont pour objectif de servir de support de discussion, lors des réunions d'harmonisation et ne peuvent en aucun cas être considérés comme suffisants ; ils sont déclinés (pour chaque question) selon les critères imposés par la définition de l'épreuve. Il appartient au jury d'approfondir les pistes proposées dans le respect du référentiel.

Le barème reprend celui du sujet. La distribution des points entre les diverses parties, telle qu'elle est donnée au candidat, ne peut être modifiée. Par contre, la commission peut ventiler chaque bloc de points tout en restant le plus proche possible de la répartition proposée au niveau national afin d'éviter les écarts entre les académies (le BTS est un diplôme national).

Les décisions prises en commission d'harmonisation s'imposent à tous les correcteurs.

La note finale du devoir est exprimée sur 20 et doit être justifiée par une appréciation explicite, cohérente et lisible (écriture à l'encre).

PARTIE 1 : EVOLUTIONS ET INCIDENCES SUR LES RAPPORTS ENTRE GENERATIONS

Critères	Points	Eléments de corrigé
Rigueur de l'analyse	3 / 6	<p>Aspects démographiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse : baisse de la fécondité, allongement de l'espérance de vie, transformation du poids relatif des différentes classes d'âge - coexistence prolongée de 3 ou 4 générations - évolution du rapport de dépendance <p>Aspects socio-économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la santé et de l'indépendance dans la première retraite, mais augmentation des situations de dépendance chez les plus âgés ; poids des consommateurs « seniors », report de l'âge de l'héritage, nécessité de l'aide de la part des enfants - Réduction de la part de la population en âge de travailler dans la population globale, problème de financement des retraites - Allongement de la durée des études et du temps de cohabitation entre générations, et de la dépendance financière - Inégalités de conditions entre générations dues à la fin des Trente Glorieuses, à la hausse du chômage (en particulier des jeunes), à la précarisation de l'emploi, à la remise en cause du modèle de l'emploi à vie, intensification du soutien économique des plus âgés vers les plus jeunes. Divergence d'intérêt entre générations (conflits, solidarités ?) - Fragilisation du lien conjugal, apparition de nouvelles formes de famille et reconfiguration des liens intergénérationnels ; les liens de filiation demeurent importants, voire, se renforcent ; importance croissante des liens petits-enfants/grands-parents (en relation avec la hausse de l'activité féminine) - Redéfinition et reconfiguration des âges : évolution du statut de l'enfant, émergence de l'adolescence comme âge distinct. <p>Aspects culturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en question des formes traditionnelles d'autorité et d'éducation - Diversification et complexification des références et des valeurs - Emancipation des individus par rapport aux normes traditionnelles : reconnaissance de l'individu dans sa singularité, libération des mœurs, libération sexuelle - « être jeune » ou « rester jeune » devient une valeur fondamentale - Limites et ambiguïtés des évolutions citées : les libertés individuelles acquises n'entraînent pas toujours l'autonomie ; entrée en conflit d'idéaux sociétaux et communautaires ; retour de l'autorité morale et religieuse ?
Exactitude des connaissances	1,5/6	<p>Connaissance des dimensions culturelles de la vie sociale (valeurs, références, normes, pratiques, formes de transmission, mutations historiques)</p> <p>Connaissance des problématiques de répartition des ressources (revenus du travail, retraites, patrimoine), des carrières professionnelles, des transferts</p> <p>Connaissance des enjeux des âges comme constructions sociales</p>
Maîtrise de la terminologie	0,5/6	<p>Vocabulaire démographique (en particulier autour du concept de génération) ; précision et pertinence des mots utilisés pour nommer les évolutions décrites et les types de rapports entre générations</p>
Qualité de la réflexion	1/6	<p>Analyse des incidences des évolutions décrites sur les rapports entre les générations, attention à la complexité (conflits ? solidarités ?)</p>

PARTIE 2 : RAPPORTS ENTRE GENERATIONS DANS LA VIE QUOTIDIENNE DES FAMILLES		
Critères	Points	Eléments de corrigé
Rigueur de l'analyse	3 /5	<p>Solidarités et formes d'aides</p> <ul style="list-style-type: none"> - aides financières des parents et des grands-parents vers les enfants (poursuite d'études, donation, financement de projets immobiliers, et autres aides ponctuelles) - entraide domestique (garde des enfants, aide ménagère, bricolage, courses, démarches et papiers administratifs, déplacements) - aide dans l'accès aux ressources sociales (emploi, logement, prestations, etc.) - existence d'une génération pivot aidant en même temps parents et enfants, voire grands-parents et petits-enfants <p>Evolution des liens familiaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - la famille prend la valeur de refuge et de pôle de stabilité affective - partage des expériences et des modes de vie différents entre générations - dépendances financières et affectives fortes (difficultés à « couper le cordon ombilical », « post-adolescence » ?) - psychologie de l'aidant et de l'aidé : inversion des rôles, sentiment de dette, culpabilité - émergence de formes de vie conjugale avant la décohabitation - conflits ou juxtaposition de modes de vie entre parents et enfants à l'adolescence ? - émergence et intensification de liens spécifiques entre petits-enfants et grands-parents
Exactitude des connaissances	1/5	<p>Connaissances psychosociales sur la famille</p> <p>Connaissance de la vie quotidienne</p>
Maîtrise de la terminologie	0,5/5	Vocabulaire décrivant les modes de vie au sein de la famille
Qualité de la réflexion	0,5/5	Attention aux ambivalences des relations ; prise en compte des disparités socio-économiques, de la variable du genre, de la question des équilibres et déséquilibres dans les échanges entre générations

GRILLE DE CORRECTION

PARTIE 3 : Droits attachés au lien de filiation		
Critères	Points	Eléments de corrigé
Rigueur de l'analyse	0,5/5	On attend une présentation des droits et devoirs attachés à la filiation en général (plusieurs entrées sont possibles).
Exactitude des connaissances	3/5	<p>Droits et devoirs des enfants Tous les enfants dont la filiation est légalement établie ont les mêmes droits et les mêmes devoirs dans leurs rapports avec leurs père et mère. Droits fondamentaux : liberté d'expression, de pensée, de conscience et de religion ; accès à une information appropriée, aux loisirs, aux activités culturelles et artistiques Droit à la protection physique et morale, au nom, à la nationalité, à l'identité Droit à être entendu lorsqu'il est capable de discernement, dans toute procédure judiciaire Droit d'exprimer librement son opinion sur les questions qui le concernent Droit à une relation régulière avec ses père, mère, grands-parents L'enfant doit, à tout âge, honneur et respect à ses père et mère ; il doit résider avec eux Obligation morale et civile d'aider ses parents, grands-parents ou beaux-parents dans le besoin, sous forme d'une aide alimentaire (<i>obligation alimentaire</i>) ; le juge aux affaires familiales décide de la contribution des obligés alimentaires en fonction des besoins du bénéficiaire et proportionnellement aux ressources des enfants; (<i>obligation alimentaire : aliments, logement, habillement, chauffage et frais médicaux</i>)</p> <p>Droits et devoirs des parents L'<u>autorité parentale</u> recouvre l'ensemble des droits et devoirs des parents dans l'intérêt de l'enfant mineur. Elle ne doit pas être exercée de manière arbitraire. Elle est exercée en commun par les deux parents qui doivent assurer à l'enfant sécurité, soin, et protection morale. Devoir de surveillance, entretien, et éducation de l'enfant jusqu'à sa majorité ; devoir d'entretien du jeune adulte qui poursuit des études Retrait partiel de l'autorité parentale possible par décision du JAF. Le parent conserve un droit de surveillance sur l'éducation et l'entretien de l'enfant, le droit d'être informé et de participer aux choix relatifs à son éducation Les parents peuvent être sanctionnés par le JAF pour manquement à leurs devoirs. Celui-ci peut prendre des mesures d'assistance éducative ou de retrait de l'enfant en cas de défaillance grave. En cas de séparation, les parents contribuent aux charges d'entretien et d'éducation en fonction des besoins de l'enfant et de leurs ressources respectives (charges de famille, pension alimentaire).</p> <p>Les parents sont civilement responsables des actes de l'enfant mineur. Ils administrent les biens de l'enfant mineur et bénéficient de l'usufruit, sans pouvoir les vendre. <i>Ils bénéficient des devoirs des enfants à leur égard.</i> <i>Les enfants peuvent être amenés à exercer une protection juridique vis-à-vis de leurs parents âgés (majeurs protégés, tutelles, etc.)</i></p>
Maîtrise de la terminologie	0,5/5	Termes juridiques précis relatifs à l'autorité parentale et à l'obligation alimentaire
Qualité de la réflexion	1/5	Mise en évidence de la dimension de la réciprocité des droits et devoirs ainsi que de leur succession au cours de la vie
Clarté et rigueur de l'expression écrite et de la composition	/4	Expression, syntaxe et orthographe correctes Devoir construit (introduction – développement - transitions – conclusion)